



Charges déductibles Imnp ancien

Par **newbailleur**, le **30/11/2011** à **23:07**

Bonjour,

Je suis le futur propriétaire d'une studette à Paris,

Concernant l'imposition, je serai dans les BIC (logement meublé en non professionnel) . A ce titre, est-il possible comme je le lis sur internet de déduire une somme liée à l'amortissement du bien,

exemple; achat 100 000euros

je pourrais déduire 4000 euros par an si j'amortis ce bien avec une durée de 25 ans,

merci pour votre aide,

Bien cordialement,

Par **beberenice**, le **11/06/2012** à **16:09**

Je ne crois pas que ce soit exactement ça, tout dépend de votre contrat

En + vu que le prix est affecté par la défiscalisation via la [Loi LMNP Censi-Bouvard](#)